

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 21 MAI 2021

Présents : M. Raymond Jean-Pierre, Mme Tartarin Josiane, M. Jalicot Alain, Mme Larivière Marie-Noëlle, M. Rigolet Roland, Mme Marion Véronique, M. Delchet Olivier, M. Affaire Jean-Luc, Mme Laurent Sophie, M. Thomas Jean-Philippe, Mme Garcia Josette, M. Forestier Philippe, M. Gautherot Denis, Mme Senepin Isabelle

Excusée : Mme Vernisse Justine

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur THOMAS Jean-Philippe

Par suite d'une convocation en date du 17 mai 2021, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :

Ordre du jour :

- Lignes Directrices de Gestion
 - Modification du tableau des effectifs communaux
 - Comptabilité principale et services annexes – Décisions Modificatives
- QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Néant

📁 LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les Lignes Directrices de Gestion définissant les enjeux et les objectifs de la politique des ressources humaines à conduire au sein de la collectivité, au regard des politiques publiques mises en oeuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences ont été établies.

Le comité technique a été saisi pour avis à ce sujet.

Les agents auront communication du document après validation.

📁 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

○ création de poste :

Au niveau des emplois permanents

- adjoint technique territorial => adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe TC dans le cadre de l'avancement d'un agent
- adjoint administratif dans le cadre d'un recrutement

Au niveau des emplois saisonniers

- adjoint d'animation territorial saisonnier (du 15 mars au 31 octobre) pour la gestion du camping

Au niveau des emplois temporaires

- adjoint administratif

○ suppression de poste

Au niveau des emplois permanents

- agent de maîtrise principal au 1er juin 2021 (agent admis à la retraite)
- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2021 (départ d'un agent)
- technicien
- rédacteur

Au niveau des emplois saisonniers

- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Au niveau des emplois temporaires

- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

📁 **COMPTABILITE PRINCIPALE ET SERVICES ANNEXES – DECISIONS MODIFICATIVES**
Ajustement budgétaire de la comptabilité principale et du budget annexe « camping »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 26 mai 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Le Mayet de Montagne, le 26 mai 2021

Le Maire,
Jean-Pierre RAYMOND

